



CH-3003 Berne, DFAE, DB

**Courrier A**

Collectif Urgence Palestine – GE  
Monsieur Rémy Viquerat  
15, rue des Savoises  
1205 Genève

Berne, le 8 septembre 2014

**Votre lettre du 15 juillet 2014**

Cher Monsieur,

Votre courrier du 15 juillet 2014 m'est bien parvenu et je vous en remercie. J'ai pris connaissance de votre point de vue avec grand intérêt.

La Suisse exprime sa profonde préoccupation face à la récente escalade du conflit dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris dans la bande de Gaza, ainsi qu'en Israël. Elle condamne tous les actes de violence dans les termes les plus forts. Elle espère enfin que le cessez-le-feu obtenu par la médiation égyptienne sera durable et permettra la tenue de négociations en vue d'une solution permanente. Avec le reste de la communauté internationale, la Suisse est prête à soutenir un tel processus, et reste à la disposition des parties pour toute intervention liée aux bons offices.

Comme elle l'a signalé dans sa déclaration lors de la session spéciale du Conseil des droits de l'homme du 23 juillet 2014, la Suisse appelle toutes les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et à protéger les populations civiles qui ont été trop souvent prises pour cible dans ce conflit. La Suisse soutient ainsi la création par le Conseil des droits de l'homme d'une Commission indépendante visant à enquêter sur les violations du droit international durant la conduite des hostilités.

L'escalade de la violence dans la bande de Gaza a aggravé une situation humanitaire déjà précaire. Dans ce contexte, la Suisse exige une levée du blocus et que les organisations humanitaires disposent de la latitude et du soutien nécessaires pour pouvoir exercer leur mandat. La Suisse a décidé de fournir une aide additionnelle de 3,65 millions de francs suisses qui sera principalement attribuée à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au Programme alimentaire mondial (PAM) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents.

Cependant, face à l'ampleur des dégâts, il est évident qu'une assistance additionnelle sera nécessaire ; en cas de cessez-le-feu durable, la Suisse s'annonce prête à participer à une conférence des pays donateurs et à des efforts supplémentaires pour Gaza.

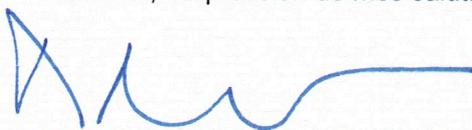
Par des lettres datées du 9 et 22 juillet 2014, l'Etat de Palestine a demandé à la Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève, de mener des consultations en vue de la convocation d'une conférence des Hautes Parties Contractantes aux Conventions de Genève. Le 22 juillet 2014, la Suisse a transmis les lettres susmentionnées à toutes les Hautes Parties Contractantes et leur a notifié qu'elle entamerait des consultations. La Suisse, n'a pas de pouvoir ni le mandat de prendre une décision sur l'opportunité d'une Conférence des Hautes Parties Contractantes (CHCP). Une telle décision ne peut être prise que par les Hautes Parties contractantes elles-mêmes et la Suisse, dans son rôle de dépositaire, fonctionne comme un facilitateur neutre.

La Suisse reste convaincue que le conflit israélo-palestinien ne peut être résolu par des moyens militaires ou par le recours à la force. Seul un accord négocié permettant l'établissement d'un Etat palestinien viable, contigu et souverain, basé sur les frontières de 1967 et vivant aux côtés d'un Etat d'Israël internationalement reconnu dans des frontières sûres, apportera une solution durable à ce conflit.

La construction de la barrière de séparation, dans la mesure où elle dévie de la « ligne verte », est illégale en droit international (« Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé », Avis consultatif de la Cour International de Justice du 9 juillet 2004). La Suisse s'oppose donc à une telle construction dans le Territoire palestinien occupé, ainsi qu'à toute mesure d'expropriation ou de démolition entreprise dans ce but.

La Suisse et Israël mènent depuis un certain temps une coopération militaire. Celle-ci se limite essentiellement à la tenue de discussions et échanges d'informations sur les questions de sécurité et sur les développements militaires régionaux. Il n'existe pas de coopération pratique entre nos deux armées, et aucune n'est envisagée à l'avenir. Si la Suisse a acheté à plusieurs reprises du matériel militaire à Israël, elle n'en exporte pas dans ce pays. L'achat de drones par la Suisse dépendra finalement de la décision du Parlement à ce sujet.

Je vous remercie de votre intérêt pour la politique suisse au Proche-Orient et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Burkhalter